

# CONDITIONS ET POSSIBILITÉS D'ACTION DU SERVICE FORESTIER DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

Indice bibliographique : F 9 (44.28)

---

## I. — CONDITIONS DE MILIEU

A) Examinés simplement en vue du parti pratique que peut en tirer le Service forestier, les 575.000 ha cadastrés dans le département du Nord peuvent se répartir grosso modo entre 6 *régions naturelles* assez distinctes, quoique les voisines ne se différencient souvent qu'insensiblement à leur contact.

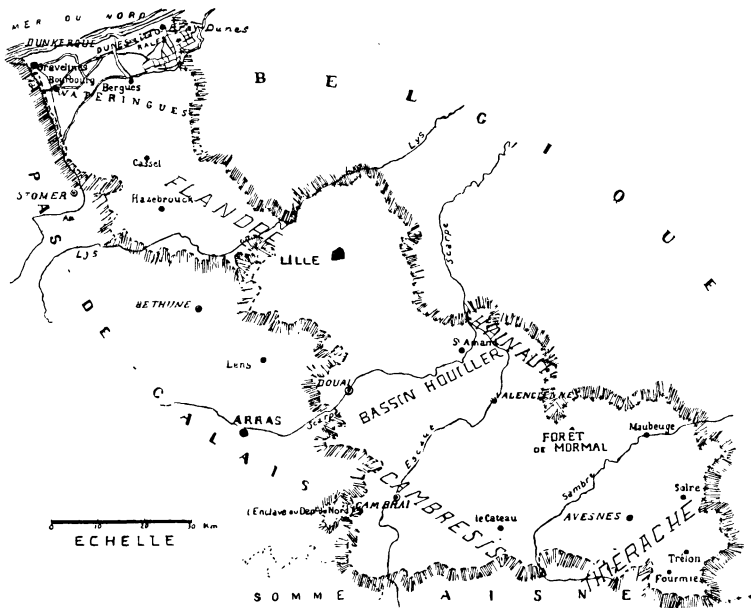
1) Au Sud-Est, la *Thiérache*, qui empiète sur les départements de l'Aisne et des Ardennes, s'étend sur 100.000 ha, soit 18 % de la superficie du département. C'est une région un peu mamelonnée, au sol relativement humide, au climat assez pluvieux (800 m/m d'eau par an en moyenne) et relativement froid. Le point culminant du département (266 m.) s'y trouve à la pointe Sud-Est. Elle est boisée sur environ le tiers de son étendue totale et pourvue de haies, qui lui donnent dans l'ensemble un caractère bocager; les herbages constituent la principale mise en culture et on y rencontre un certain nombre de peupliers.

2) Au contact et au Nord-Ouest de la Thiérache, dont on peut admettre schématiquement que la sépare la vallée de la Sambre, se développe la région du *Hainaut* et du *Cambrésis*, qui s'étend en somme vers le Nord jusqu'à la vallée de la Scarpe sur 155.000 ha (27 % du département). Un peu moins mouvementée, comportant des croupes plus largement étendues richement garnies de céréales et séparées par de grands vallonnements à beaux pâturages, c'est, sauf au Nord-Est (boisé pour un tiers et par endroits bocager), une région plutôt agricole et dénudée; les peupliers y sont cependant un peu plus abondants qu'en Thiérache. Il tombe en moyenne 650 m/m d'eau par an et les hivers sont relativement doux.

3) Au Nord de la Scarpe et jusqu'à la région suivante, qui avoisine la mer, la partie allongée et étroite du département est occupée par la plaine de la *Flandre*, coupée seulement vers le Nord par la ligne brisée des Monts, culminant à 175 m. C'est sur 220.000 ha (38 % du département) une magnifique région agrico-

le et industrielle où les forêts sont rares, mais les peupliers assez nombreux. Le climat y est humide (600 m/m d'eau en moyenne) et doux.

4) L'extrême-Nord constitue la région des *Wateringues* sur 32.000 ha (5,5 % de l'ensemble). C'est une région basse située à 50 cm, en dessous du niveau moyen de la mer; un réseau très complet de canaux y déverse l'excès d'eau, à marée basse. Seul ce drainage permet une utilisation agricole, d'ailleurs très poussée,



en raison de la fertilité du sol. Pas de forêts, mais quelques haies et plantations d'alignement où figure le peuplier. Il tombe près de 700 m/m d'eau par an et l'influence marine adoucit l'hiver.

5) Cette région de Wateringues est défendue contre la mer par un cordon à peu près ininterrompu de *dunes littorales* sur une trentaine de kilomètres de long et une largeur variant de 500 à 1.800 mètres. Ce sont des sables marins, sujets à déplacement vers l'intérieur des terres sous l'action du vent. Il se forme ainsi des dunes, dépassant rarement 5 mètres de hauteur. Cette bande étroite occupe 3.000 ha (0,5 % du département) et est en grande majorité inculte et dénudée.

6) Enfin, coupant en biais, dans une direction générale allant du Sud-Ouest vers le Nord-Est, les trois premières régions précédentes se différencie une zone discontinue de *vallées* généralement très peu profondes, qui occupent au total environ 65.000 ha, soit 11 % du département. Les 20 rivières qui la constituent principalement, avec un développement total de 800 km, coulent lentement et sinueusement sur des fonds sablo-argileux frais, stations de choix pour les peupliers.

B) Dans son ensemble, et malgré les variations assez sensibles existant entre les Wateringues et la Thiérache, le *climat*, à peu près également partagé entre les influences maritime et continentale, est assez humide (720 m/m de chute d'eau moyenne annuelle, répartie en 135 jours de pluie) et relativement doux, sauf en Thiérache. La nébulosité est prononcée.

Ce sont là des conditions favorables à la végétation forestière. Malgré la latitude septentrionale, peu d'aléas semblent à craindre dans l'introduction de quelques exotiques auxquels on pourrait songer.

La douceur générale du climat en Flandre et dans les deux zones maritimes se manifeste par la présence et la réussite dans certains parcs de l'*Araucaria imbricata*, du Cyprès chauve et du *Ginkgo biloba*, ainsi que par la bonne végétation du platane. Plus continental et plus rude, le climat de la Thiérache est cependant compatible avec la prospérité d'exotiques forestiers à grand rendement.

C) Le *lapin* est malheureusement abondant, aussi bien en forêt que dans les dunes littorales. Il constitue un obstacle sérieux, mais non insurmontable, à l'amélioration des peuplements, notamment par introduction de conifères.

D) Dans l'ensemble, la *population* du département est extrêmement dense : 333 habitants au km<sup>2</sup>. Cette densité considérable se réduit au chiffre encore remarquable de 175, si l'on en soustrait la population des 35 localités de plus de 10.000 habitants, considérées arbitrairement comme urbaines. Bien que sur ces 175 habitants figurent encore des mineurs et des ouvriers d'usine, la population des campagnes reste abondante, grâce à une forte natalité.

Il faut aussi tenir compte de son opiniâtreté à l'ouvrage et de sa puissance de travail, qualités qui, durant la première guerre mondiale, l'on fait classer dans l'élite de « l'humble et glorieuse piétaille ». Ce sont là des considérations qui ne doivent pas échapper à un forestier qui aime son métier.

Un autre caractère forestièrement favorable de l'ensemble de la population est son amour de l'arbre. Sans doute l'extrême développement industriel et la perfection générale de la culture agricole laissent peu de place à la forêt ; mais on rencontre beaucoup d'ar-

bres d'alignement et de petits bosquets protégés avec amour par leurs propriétaires. Sous un ciel plutôt brumeux et qu'assombrit encore souvent la fumée des grands centres industriels, dans un pays manquant de pittoresque général, l'intérêt esthétique, touristique, social même de l'arbre et des plantations est certainement ressenti par la population, plus encore que son utilité productive.

Il y a donc véritablement une mentalité, sinon forestière, du moins très favorable à l'arbre, et le Service Forestier ne doit pas l'ignorer, pour en tirer tout le parti qui convient.

## II. — CONDITIONS CULTURALES

1) La statistique agricole publiée en 1945 attribue aux *bois et forêts* une surface totale de 47.600 hectares, entraînant un taux général de boisement d'un peu plus de 8 %. La statistique forestière de 1908, que rien n'est venu rajeunir, ne relève que 42.800 hectares en chiffres ronds. L'augmentation de 4.800 ha, soit 11 % en 40 ans, semble devoir s'expliquer, d'une part par une précision plus grande de la statistique, d'autre part par le reboisement naturel ou artificiel de zones marécageuses.

D'une façon générale, le taux de boisement diminue du Sud, où il atteint jusqu'à 30 %, au Nord, où il est nul.

Toujours, suivant les statistiques agricoles de 1945, les *forêts particulières* occupent au total 26.700 ha, soit 56 % du boisement général. Elles se trouvent pour plus de la moitié en Thiérache et surtout dans la partie Est de cette région, près du point de contact des départements du Nord, de l'Aisne et des Ardennes avec la frontière belge.

Composées en majorité de chêne et malheureusement traitées pour plus des trois quarts en taillis-sous-futaie elles sont productrices d'une trop forte proportion de chauffage, à côté d'une appréciable fraction de bois de mine. Les deux guerres les ont appauvries, en même temps qu'elles favorisaient la multiplication du lapin, mais l'aspect général reste encore satisfaisant.

Le fait que ces forêts sont, pour près de la moitié, entre les mains d'assez gros propriétaires de plus de 200 ha, et pour une très négligeable minorité, possédées par de petits propriétaires ayant moins de 10 ha, paraît de nature à faciliter leur amélioration.

2) D'après les statistiques agricoles, la surface occupée par les *peupliers* serait en 1945 de 1.150 ha. A première vue, ce chiffre paraît faible, non seulement si l'on considère les peupleraies plus ou moins étendues des fonds de vallées, mais encore les plantations d'alignement et entourages de cultures qui se rencontrent un peu partout dans le département en dehors des Wateringues et des dunes littorales.

En fait, le peuplier apparaît comme l'arbre le plus communément répandu dans le pays, dont le sol généralement limoneux, argilo-sableux et frais, et le climat à humidité non excessive, mais régulière, lui conviennent parfaitement. C'est par lui surtout que se manifeste dans la population et jusque chez le plus petit paysan, l'amour inné de l'arbre. Tout le monde, en somme, est plus ou moins au courant de la question, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de progrès à accomplir. L'ambiance est favorable à de telles améliorations et il faut absolument en profiter.

3) Les *terrains incultes* couvriraient au total 10.000 ha, d'après la statistique agricole de 1942 et 38.700 ha, d'après celle de 1945. Sans relever l'anomalie de cette variation du simple à près du quadruple en si peu de temps, sans chercher à l'expliquer peut-être par certaines difficultés de remise en culture au moment de la libération du territoire, il semble que le premier chiffre (10.000 ha, soit 1,7 % de la superficie) doive être considéré aujourd'hui comme un maximum dans un département si remarquablement cultivé et où presque aucune parcelle ne semble perdue.

Il est à supposer que les terrains classés comme incultes se composent soit de marécages, soit de dunes littorales, soit de terrils miniers.

### III. — AMÉLIORATIONS A RÉALISER

1) C'est incontestablement *l'augmentation et le perfectionnement des plantations de peupliers* qui doit, dans le Nord, constituer l'objectif principal du Service Forestier. L'étendue des plantations possibles, la facilité de leur réalisation, la certitude quasi-générale du succès et la garantie d'un proche et substantiel rendement, tout contribue à faire déclarer cette œuvre de première urgence.

a) Si l'on admet que le peuplier occupe déjà plus de 1.100 ha dans le département, on peut estimer que la *surface prochainement plantable à neuf* est au moins égale, essentiellement dans les fonds de vallées et en Flandre.

Inutile, dans ces vallées, de porter initialement ses efforts sur les parties marécageuses, souvent peu étendues d'ailleurs. En attendant des assainissements dispendieux, ces dernières sont plus justiciables de plantations d'aune glutineux. Il suffira au début de se limiter aux terrains sains disponibles, qui sont légion.

Quant à la Flandre, dont le sol limoneux est propice, elle mérite qu'on y développe la pratique séculaire de l'association du peuplier aux riches cultures agricoles. Cette pratique reçoit bien des formes : entourage de champs, alignements le long des chemins, bosquets près des points d'eau, petites peupleraies dans les dépressions de terrain. L'immobilisation prolongée du front, au cours de

la guerre 1914-18, a causé de grands dommages dans une certaine zone. Là où les plantations n'ont pas été reconstituées, il y a lieu d'agir, non pas tellement auprès des fermiers ruraux qu'auprès des propriétaires citadins, lesquels bénéficieront du revenu en bois pour créer, avec subventions, un vaste mouvement de replantation. Il sera ainsi possible de rendre à cette région dévastée un aspect engageant et une production ligneuse. Partout le peuplier, bien choisi, devra en principe remplacer l'orme qui dépérit et le saule blanc traité en têtard. On ne devra pas oublier les vallons secondaires, ou les dénivellations sans filets d'eau, qui sont inconnus des cartographes et sont loin d'être mis à profit comme il se pourrait.

Le Hainaut et le Cambrésis présentent des possibilités moins étendues, mais sont encore très largement utilisables, surtout dans les parties basses.

La Thiérache, moins riche en petits massifs de peuplier, offre également des ressources, soit dans les dépresions fort nombreuses, soit dans les haies bocagères où pourront être introduits également le frêne, éventuellement le chêne, et même l'aune glutineux. La présence d'une bonne proportion d'arbres dans ces bordures boisées de prés ou de champs constitue une amélioration régionale que le Service Forestier ne peut négliger.

Les Wateringues étaient autrefois largement pourvus de bordures boisées, d'orme surtout, entourant champs et herbages. Les exploitations intensives et la maladie les ont, pour la plupart, fait disparaître, si bien que la plus grande partie de cette région s'est trouvée livrée sans défense à la violence des vents marins. Des plantations de peuplier le long des canaux (« watergands ») doivent avantagement les remplacer; la question est à étudier de près.

Enfin, la préoccupation de la production de bois doit s'allier aux considérations esthétiques, touristiques et urbanistes, qui sont loin d'être secondaires dans le Nord, pour recommander une large augmentation des plantations routières ou citadines de peuplier. On en trouve déjà certains heureux exemples, soit le long de quelques insuffisants tronçons de routes nationales, soit dans les fossés des remparts de l'ancienne place forte du Quesnoy, soit dans la banlieue de Lille. Ces exceptions doivent devenir la règle, en substituant de bonnes variétés de peuplier aux chênes mal formés, aux ormes dépérissants ou aux peupliers d'Italie; seul le platane est à maintenir.

En définitive, le champ d'action est immense. Les conditions de sol, de climat, de culture, de population sont favorables. Il faut absolument mettre à cet égard le département du Nord au niveau de la puissance de son industrie, de l'excellence de son agriculture et le rendre comparable à sa voisine, la Belgique, mieux utilisée et plus productrice en matière de peuplier.

b) A côté de son action sur l'augmentation des surfaces plantées, le Service Forestier doit être le guide éclairé et désintéressé des particuliers pour le *dispositif et l'entretien des plantations*. Beaucoup de celles-ci, en massif, paraissent un peu trop serrées. En outre, le danger du chancre est à surveiller; cette maladie est à combattre, si elle se manifeste, dans un département proche de deux autres (l'Aisne et l'Oise), dont certaines parties sont infestées, et de la Belgique, où ces questions sont suivies de près. Nous ne devons pas pouvoir être même soupçonnés d'indifférence.

c) Le perfectionnement de la culture du peuplier doit être basé sur le *choix rationnel des meilleurs types recommandables*.

Tout d'abord, il est simple et sage de chercher à déterminer et à propager les espèces et les types dont les sujets existants donnent le plus de satisfaction par la rapidité de leur croissance et la qualité de leur bois. A cet égard, exclusive doit être prononcée contre le Peuplier d'Italie, qui tend d'ailleurs à disparaître progressivement des voies publiques. De même, sont à rejeter les Peupliers régénérés, à cause de leur trop grande sensibilité au chancre; ils sont d'ailleurs moins utilisés aujourd'hui qu'il y a une quinzaine d'années. Deux peupliers hybrides: *Populus serotina* de *Champagne* et *P. robusta* sont recommandables; ce dernier paraît l'emporter dans les plantations actuelles, en dépit d'une certaine sensibilité au vent. Mais, même dans les types existants et admissibles, le choix des meilleurs sujets, pour en obtenir la multiplication par bouturage, semble tout à fait opportun et difficilement réalisable par les particuliers.

En outre, se basant sur les connaissances générales qu'il possède et que le public moyen ignore, le Service Forestier doit dès maintenant étudier et pouvoir bientôt apprécier la valeur locale et l'adaptation spéciale de nouveautés possibles, telles qu'un peuplier euraméricain, *P. gelrica*, qui est apprécié en Hollande.

D'autre part, les *Peupliers Blancs* spontanés dans la région (Ypréau ou Blanc de Hollande et Grisard) méritent d'être plus largement cultivés en raison de l'intérêt de leur bois pour la construction des péniches et malgré leur drageonnement intense.

2) *Les améliorations et enrichissements de forêts particulières* ne se présentent qu'en deuxième urgence et importance.

Indépendamment de l'allongement des révolutions, réduites actuellement de 18 à 25 ans, et du recrutement d'une plus forte, mais non excessive proportion de modernes chêne, frêne ou hêtre, ces forêts paraissent justiciables d'amélioration par une meilleure attention à la réserve de trembles et de grisards; souvent fort bien venantes, et comme en forêt soumise, apparemment assez négligées, ces deux essences sont susceptibles de production rapide et précieuse. L'aune glutineux peut être intéressant en station mouilleuse.

L'enrichissement pourra, sous réserve des précautions indispensables contre le lapin, s'effectuer par introduction de conifères à grand rendement: Sapin de Vancouver et Douglas vert sur sol suffisamment drainé, Pin Weymouth et Thuya géant en station assez humide. L'épicéa et le pin sylvestre introduits en Thiérache et Hainaut, s'y montrent convenables suivant la nature du terrain, mais ne paraissent pas devoir s'accroître aussi rapidement que les quatre exotiques cités.

3) Quant au *boisement de terrains nus*, il se révèle a priori comme appelé à être tout à fait négligeable. Il y a en effet dans le Nord, si peu de terrain perdu ou à vocation nettement forestière qu'on ne voit guère la possibilité ni l'opportunité, de l'augmentation de la superficie des forêts.

Les marais de certaines vallées, qui semblent constituer l'essentiel des terres incultes, sont au total peu étendus et nécessiteraient le plus souvent d'assez gros frais d'assainissement avant leur transformation forestière. La question paraît donc de maigre intérêt général.

Quant au cordon de dunes littorales, sa faible profondeur, l'extrême médiocrité du terrain, l'exposition sans obstacles aux vents marins, la surabondance du lapin, l'installation continuelle de nouvelles stations balnéaires, les travaux portuaires, la relative stabilité des sables, en rendent le boisement difficile et peu urgent. (Dans l'état actuel, le seul revenu en est la chasse au lapin). Contrairement à ce que l'on peut chercher à réaliser dans les départements du Pas-de-Calais et de la Somme, où les conditions sont différentes, cette minime et septentrionale fraction des dunes du Nord ne paraît guère susceptible d'amélioration pour le moment; le département du Nord est assez richement utilisé pour se permettre cet infiniment petit abandon. A noter cependant que tout contre la frontière belge, à Bray-Dunes, une dune a été récemment affectée à l'Etat (domaine militaire) à la suite d'un échange: le Service Forestier pourrait utilement en faire une zone de démonstration.

---